

**Propositions de désignations de représentants du  
Conseil Départemental au sein de divers organismes**

*CP/2020/361*

**Service chef de file :**

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Ce rapport propose à la Commission Permanente de modifier certaines désignations décidées précédemment et de désigner des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes.

**PROPOSITION DE DESIGNATION AU SEIN DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN (CDG 67)**

Le Département du Bas-Rhin a adhéré, par convention signée en date du 5 janvier 2016, au socle commun de compétences lui permettant de bénéficier de l'ensemble des missions proposées par le Centre de Gestion.

Conformément aux dispositions du décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, un collège spécifique représente au Conseil d'administration des centres de gestion, les collectivités et les établissements publics qui, sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions précitées.

Lors de la Commission Permanente du 22 juin 2020 (CP/2020/204), trois Conseillers départementaux ont été désignés au sein du CDG 67 : Madame Marie-Paule LEHMANN et Monsieur Etienne BURGER en qualité de membres titulaires et Monsieur Denis HOMMEL en qualité de membre suppléant. Afin de compléter ces désignations, il est proposé à la Commission Permanente de désigner en qualité de membre suppléant Madame Danielle DILIGENT, vice-présidente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, pour représenter le Département au sein du Conseil d'administration du CDG 67.

**PROPOSITION DE DESIGNER DES SUPPLEANTS AU SEIN DU GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION TERRITORIALE « EURODISTRICT PAMINA » (GECT)**

Par délibération du 01 octobre 2018 (CP/2018/256), quatre Conseillers départementaux avaient été désignées en tant que représentants titulaires du Département du Bas-Rhin au sein du GECT Eurodistrict PAMINA : M. Rémi BERTRAND, M. Thierry CARBIENER, Mme Stéphanie KOCHERT et M. Etienne WOLF.

En date du 4 juin 2020, le GECT Eurodistrict PAMINA a modifié sa convention et ses statuts, notamment en incluant la possibilité pour les collectivités membres de déléguer

également des suppléants.

Ces suppléants doivent avoir le statut d'élu. Chaque représentant dispose d'une voix. Les suppléants prennent part aux discussions avec voix consultative. Ils ne peuvent voter que s'ils siègent en lieu et place d'un représentant. Le représentant doit aviser le Président de son remplacement ou de son accompagnement par un suppléant, selon le cas.

Il est proposé à la Commission Permanente de désigner Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL et M. Paul HEINTZ, en tant que représentants suppléants au sein du Groupement Européen de Coopération Territoriale « Eurodistrict PAMINA ».

### **PROPOSITION DE DESIGNATION AU COMITE INTERREGIONAL DE PILOTAGE ET DE PROGRAMMATION MASSIF DES VOSGES (CIPP)**

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation a pour objet de définir des orientations et d'examiner des projets s'inscrivant dans la convention interrégionale du massif des Vosges qui couvre la période 2015-2020.

Lors de la Commission Permanente du 08 juillet 2019 (CP/2019/336), Madame Frédérique MOZZICONACCI avait été désignée en tant que représentant du Département pour siéger au sein du CIPP.

Afin d'assurer une présence au sein de cet organisme, il est proposé de désigner Madame Nathalie ERNST, Conseillère Départementale en qualité de représentant du Département pour siéger au sein du CIPP.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

- de modifier et de renouveler des désignations opérées précédemment;
- de procéder à la désignation de représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Strasbourg, le 06/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY